

# LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

## NAISSANCES

### Apolline



#### GRENOBLE

Apolline est née le 30 décembre, à 11 h 17, à la clinique des Cèdres. Elle pesait 2,930 kg pour 48,5 cm. C'est le premier enfant de Charline Rossignol et Benoît Duroux.

### Timothé



**OZ VILLAGE** Timothé est né le 30 décembre à 6 h 01, à la clinique des Cèdres. Il pesait 3,460 kg pour 48 cm. Justine Carpentier et Julien Picca sont parents d'Olivia, 2 ans et demi.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

# Ce qu'il faut savoir avant de se marier

Deux personnes, même si elles ne sont pas de nationalité française, peuvent se marier en France, à condition qu'elles soient âgées d'au moins 18 ans (des dispenses d'âge peuvent être accordées par le procureur de la République pour motifs graves). Chacun des futurs époux doit donner son consentement (pour les mineurs dispensés, au moins l'un des deux parents doit donner son consentement également) ; n'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance avec le futur conjoint (dans certains cas, une dispense peut être accordée par le président de la République) ; ne pas être déjà marié, en France ou à l'étranger.

#### ► Lieu du mariage : des liens durables

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des futurs époux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (via un parent). Lorsque le mariage est célébré à l'étranger, il fait l'objet d'une transcription sur les registres de l'état civil français.

#### ► Formalités à accomplir avant le mariage

Il convient de fournir à la mairie choisie pour le mariage, les pièces suivantes :

- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois, s'il a été délivré en France, ou de moins de six mois s'il a été

délivré à l'étranger ;

- une pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile ;
- un certificat du notaire si les futurs époux ont conclu un contrat de mariage ;
- l'indication des noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile des témoins.

D'autres pièces, dans des cas particuliers, peuvent être demandées. Se renseigner à la mairie.

#### ► Audition par l'officier d'état civil

L'officier d'état civil auditionne les futurs époux ensemble. Dans certains cas, s'il l'estime nécessaire, il peut également demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux. Cette audition est obligatoire mais peut, à titre dérogatoire, ne pas avoir lieu, en cas d'impossibilité ou si elle n'apparaît pas nécessaire à l'officier d'état civil. L'officier peut demander la présence d'un traducteur ou d'un interprète, si l'un des futurs époux est sourd, muet ou ne comprend pas la langue française. Si un des futurs époux réside à l'étranger, l'audition peut être effectuée par l'autorité diplomatique ou consulaire territoriale compétente.

#### ► Publication des bans

L'annonce officielle du prochain mariage est

réalisée par la publication d'avis appelés bans. Ils contiennent les prénoms, noms, professions, domiciles ou résidences des futurs époux, ainsi que le lieu où le mariage doit être célébré. Ils sont affichés à la porte de la mairie du mariage, ainsi qu'à celle des mairies où l'un ou l'autre des époux a son domicile. Le mariage ne peut être célébré que dix jours pleins après la publication des bans.

#### ► Contrat : la communauté par défaut

Le contrat de mariage n'est pas obligatoire. Si les futurs mariés ne font pas de contrat, ils seront soumis au régime légal, c'est-à-dire à la communauté réduite aux acquêts. Sinon, ils feront établir le contrat devant notaire, quelques semaines à l'avance de préférence.

#### ► Célébration : avec des témoins

La célébration du mariage doit être faite par un officier de l'état civil, à la mairie, en présence d'au moins deux témoins (maximum quatre), parents ou non des époux, âgés de 18 ans au moins. Lors de la célébration du mariage, le livret de famille est délivré gratuitement.

## NATIONALITÉ FRANÇAISE

# Naturalisation : une plateforme interdépartementale a été créée

#### ISÈRE/DRÔME/SAVOIE/HAUTE-SAVOIE

L'accès à la nationalité française est l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, caractérisé par une adhésion aux valeurs et principes de la République. Le dispositif d'accès à la nationalité française a fait l'objet de travaux et de réflexions destinés à le rendre plus juste, plus transparent et plus efficace. Dans cette perspective, il a été décidé de généraliser la création de plateformes interdépartementales afin de garantir un examen des demandes de naturalisation cohérent et homogène, selon des critères identiques sur l'ensemble du territoire national. C'est ainsi que depuis le 15 décembre 2015, pour les départe-

ments de la Drôme, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère, toutes les missions relatives à l'accueil des demandeurs et à l'instruction des demandes (enregistrement des dossiers, conduite des entretiens d'assimilation, élaboration des avis ou décisions) sont regroupées sur un site unique au sein du service de l'immigration et de l'intégration à la préfecture de l'Isère. L'objectif de cette plateforme qui concerne deux procédures - naturalisation et acquisition de la nationalité par déclaration - est d'assurer un service optimal grâce à la mutualisation des pratiques et des compétences des agents instructeurs.

**Première étape : le pré-accueil associatif**  
Avant tout passage à la plateforme, les postu-

lants devront obligatoirement prendre contact avec le pré-accueil associatif de leur département. Ces associations sont chargées de recevoir les postulants, de vérifier leur dossier et de prendre rendez-vous sur la plateforme en vue de l'entretien d'assimilation. Pour le département de l'Isère, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, ce pré-accueil se fait aux Points information, médiation, multiriservices (Pimms) :

- Pimms Grenoble/Ville-neuve, 50, galerie de l'Arlequin. Tél. : 04 76 33 06 56.
- Pimms Le Pont-de-Claix, 12, avenue Charles-de-Gaulle. Tél. : 04 38 92 10 33.
- Pimms Villefontaine : 8, place Jean-Jaurès. Tél. : 04 37 05 03 69.



**le dauphiné**

**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

**ISERE**  
**Nelly Parra**  
>>> 04 76 88 73 86  
**Martine Santos Cottin**  
>>> 04 76 88 73 24  
[LDLegaless38@ledauphine.com](mailto:LDLegaless38@ledauphine.com)

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,88 €/HT pour l'année 2016

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Procédures adaptées

**MAIRIE DE MONTBONNOT-ST-MARTIN**  
Avis d'appel public à la concurrence

M. le Maire  
Allée du parc de Miribel - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-ST-MARTIN  
Tél. 04 76 90 56 36 - Fax : 04 76 90 82 75  
mél : mairie@montbonnot.fr  
web : http://www.montbonnot.fr

L'avis implique un marché public.  
**Objet :** marché de télécommunications  
**Type de marché :** Services  
**Procédure :** Procédure adaptée  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots ; oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Les variantes sont acceptées**  
**Lot N° 1 - Téléphonie fixe**  
**Lot N° 2 - Services mobiles**  
**Lot N° 3 - Accès Internet à débit garanti sur support fibre et services associés**  
**Lot N° 4 - Accès Internet à débit non garanti et services associés**  
**Conditions relatives au contrat**  
**Financement :** Financement sur le budget de la commune. Paiement par mandat administratif à 30 jours.  
**Critères d'attribution :**  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
60% qualité technique de la solution  
40% Prix

**Renseignements administratifs :**  
MAIRIE DE MONTBONNOT-SAINTE-MARTIN  
M. Stéphane DOMBRE  
Allée du chateau de Miribel, BP 14, 38333 Montbonnot-Saint-Martin  
Tél. 04 76 90 87 77 - Fax : 04 76 90 82 75  
**Remise des offres :** 24/01/18 à 12h00 au plus tard.  
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
**Validité des offres :** 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.  
**Envoi à la publication le :** 02/01/18  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur/  
<http://www.montbonnot.fr>

863982700

## AVIS

### Avis administratifs

## COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

### Approbation du règlement local de publicité

Par délibération n° 2017-141 du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Règlement Local de Publicité (RLP) applicable sur tout le territoire communal. Le dossier du RLP approuvé est tenu à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, à la préfecture ainsi que sur le site internet de la commune.  
863995900

## Enquêtes publiques

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE PRÉFECTURE DE LA DRÔME

### Avis d'enquête publique

### relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC38) pour l'irrigation sur le département de l'Isère et treize communes dans la Drôme

Par arrêté n° 38-2017-340-DDTSE01 du 7 décembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 2 janvier 2018 au 2 février 2018 inclus.

Au terme de cette enquête et à l'issue de la procédure, la décision qui sera prise par les Préfets concernés, sera une autorisation ou refus au titre du Code de l'Environnement concernant la Loi sur l'eau, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique. Elle est composée de Mme Isabelle BARTHE, consultante, présidente de la commission, et de deux membres, M. Denis CRABIERES, guide de Haute Montagne et M. François JAMMES, ingénieur retraité. En cas d'empêchement de Mme Isabelle BARTHE, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Denis CRABIERES. Sont consultables sur les sites des services de l'Etat en Isère et dans la Drôme, l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et ses deux annexes : la liste des communes concernées (annexe 1) et les coordonnées et horaires d'ouverture des différents lieux de dépôt du dossier et permanences (annexe 2).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier présenté à l'enquête sera mis à disposition du public dans les lieux cités en annexe 2 de l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture. Le dossier comprend notamment la demande d'autorisation unique loi sur l'eau et ses compléments dont un mémoire en réponse, l'étude d'impact et les annexes, l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité environnementale, les avis des commissions locales de l'eau du SAGE de la Bourbre, du SAGE de l'Est Lyonnais, du SAGE Drac-Romanche et du SAGE Bièvre-Liers-Valloire.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

### Constitutions de sociétés

## VIES DES SOCIÉTÉS

### Constitutions de sociétés

## CLOP SHOP

dont le siège social est **Place Carnot - Rue Jules Macé à Bourgoin-Jallieu (38300)**, pour une durée de 99 ans, avec un capital de 1 000 euros, ayant pour objet social le commerce de cigarettes électroniques.

**Exercice du droit de vote :** Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'Associé Unique est libre.

**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux Associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés.

**Président :** M. Philippe FERNANDEZ, demeurant 12, rue Rabelais - 38300 Bourgoin-Jallieu

**La société sera immatriculée :** Au RCS de Vienne

Pour avis, Le Président

862046400

## AVIS divers

### Changement de nom patronymique

## AVIS

M. GONZALEZ-ARTERO Eric, né le 31/08/1962 à Pontcharra-sur-Bréda 38530 et demeurant 280 chemin des Martins, 38380 Saint-Laurent du-Pont, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Gard des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Thierry TORNEL.

864051500

## Deux réunions publiques sont organisées :

- Mercredi 10 janvier 2018, de 18h30 à 20h30 à La Côte Saint André - Château Louis XI, rue des Remparts - salle aile nord,  
- Jeudi 18 janvier 2018, de 18h30 à 20h30 à la mairie de Saint Marcellin salle du conseil municipal.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant <http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/ougc-organisme-unique-de-gestion-collective>

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en libre accès et gratuitement pour consulter le dossier, sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - Service Environnement.

**Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être :**

- Consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités où est déposé le dossier. Ces registres, établis sur feuillets non mobiles, sont cotés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête.

- Adressées par courrier à la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - Service Environnement 17 bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9, siège de l'enquête publique, avant la clôture de l'enquête. Le courrier devra porter la mention " à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête - EP OUGC "

- Adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [dtd-se-observations-ep-f8@isere.gouv.fr](mailto:dtd-se-observations-ep-f8@isere.gouv.fr) jusqu'au 2 février 2018 - 17 h.

- Reçues par la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête, sous forme écrite ou orales aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-dessus.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques>.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Organisme Unique de Gestion Collective - Chambre d'Agriculture de l'Isère - 40, avenue Marcelin Berthelot - BP2608 - 38036 Grenoble Cedex 2  
Tél. 04 76 20 68 68.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - Service Environnement précité.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - service Environnement, en Préfecture de la Drôme, en Sous-Préfecture de La Tour du Pin, en Sous-Préfecture de Vienne, et en mairie de Grenoble et sur les sites des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), et dans la Drôme ([www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr)) à compter de leur publication.

859229700

## COMMUNE DE VALENCIN

### Avis de mise à l'enquête publique

### AVIS

### Avis administratifs

## COMMUNE DE VALENCIN

### Avis de mise à l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n° 1 du plan local d'urbanisme du mardi 2 janvier 2018 au vendredi 2 février 2018 inclus.

Le projet de modification du plan local d'urbanisme porte sur :

- la suppression de la zone AU délimitée à l'ouest du bourg (secteur La Combe Est) de manière à rendre le plan local d'urbanisme compatible avec les objectifs de production de logement prescrits par le SCOT,
- le règlement de la zone U : la rédaction du règlement de cette zone sera complétée s'agissant de l'assainissement collectif,
- le reclassement en zone naturelle de certaines parcelles situées rue du 11 Novembre 1918 d'une part et rue du 19 Mars 1962 d'autre part, afin de prendre en compte les corridors biologiques qui avaient été identifiés par le projet d'aménagement et de développement durables.

- l'extension du périmètre d'orientation d'aménagement programmée à proximité du centre village, au sud-ouest de l'église afin de respecter les préconisations du SCOT pour toute ouverture à l'urbanisation de terrains de plus de 5 000 m².

Au terme de l'enquête publique, la modification du plan local d'urbanisme sera soumise au conseil municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Mme Capucine MORIN.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie siège de l'enquête, place Elie-Vidal les lundi et mercredi de 14 h 30 à 18 h 30, les mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 14 h 30 à 17 h 00. Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune ([www.valencin.fr](http://www.valencin.fr)) et gratuitement, au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture au public (appelées ci-dessus) via un poste informatique en libre accès.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Valencin, place Elie-Vidal ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : [contact@mairie-valencin.fr](mailto:contact@mairie-valencin.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Valencin pour recevoir ses observations :

- jeudi 11 janvier 2018 de 10h00 à 12h00
- lundi 22 janvier 2018 de 16h30 à 18h30
- vendredi 2 février 2018 de 15h00 à 17h00

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en Mairie.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Valencin et sur le site internet : [www.valencin.fr](http://www.valencin.fr)

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire.

860307500

## AVIS

### relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC38) pour l'irrigation sur le département de l'Isère et treize communes dans la Drôme

### AVIS

### Constitutions de sociétés

## VIES DES SOCIÉTÉS

### Constitutions de sociétés

## CLOP SHOP

dont le siège social est **Place Carnot - Rue Jules Macé à Bourgoin-Jallieu (38300)**, pour une durée de 99 ans, avec un capital de 1 000 euros, ayant pour objet social le commerce de cigarettes électroniques.

**Exercice du droit de vote :** Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'Associé Unique est libre.

**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux Associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés.

**Président :** M. Philippe FERNANDEZ, demeurant 12, rue Rabelais - 38300 Bourgoin-Jallieu

**La société sera immatriculée :** Au RCS de Vienne

Pour avis, Le Président

862046400

## AVIS divers

### Changement de nom patronymique

## AVIS

M. GONZALEZ-ARTERO Eric, né le 31/08/1962 à Pontcharra-sur-Bréda 38530 et demeurant 280 chemin des Martins, 38380 Saint-Laurent du-Pont, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Gard des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Thierry TORNEL.

864051500